

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 51/070/2008 – ÉFAI

27 juin 2008

AU 187/08

Peine de mort

ÉTATS-UNIS (Oklahoma)

Kevin Young (h), Noir, 42 ans

---

Kevin Young doit être exécuté le 22 juillet dans l'État de l'Oklahoma. Il a été condamné à mort en 1998 dans le comté d'Oklahoma pour le meurtre de Joseph Sutton, commis au cours d'une attaque à main armée en mai 1996. Cela fait maintenant dix ans qu'il est détenu dans le couloir de la mort. Le recours en grâce qu'il a formé auprès du Comité des grâces et des libérations conditionnelles de l'Oklahoma sera examiné le 8 juillet.

Selon les éléments présentés par le ministère public, le 14 mai 1996 à l'aube, deux Afro-Américains sont entrés dans le restaurant Charles Steak House, à Oklahoma, et ont pénétré dans l'arrière-salle, où Joseph Sutton, âgé de cinquante-six ans, organisait des jeux d'argent. Ils ont alors sorti des pistolets et annoncé qu'ils étaient venus dévaliser cet établissement. L'un des hommes qui se trouvaient dans la pièce a saisi l'arme de l'un des bandits et l'a maintenue pointée vers le plafond, tandis que son propriétaire tirait en l'air, jusqu'à ce que le chargeur soit vide. Pendant ce temps, Joseph Sutton a sorti son propre pistolet. L'un des voleurs lui a tiré dessus. Joseph Sutton a reçu quatre balles et est mort des suites d'une blessure à l'abdomen. Les malfaiteurs ont quitté les lieux.

Peu après, Kevin Young s'est présenté dans un hôpital avec trois blessures par balle et a été arrêté après que deux témoins ont été amenés par des policiers. L'un d'eux n'était pas certain de pouvoir l'identifier formellement, mais il a indiqué aux policiers que sa chemise ressemblait à celle de l'un des bandits armés. Par la suite, ce témoin n'a pas pu identifier Kevin Young comme l'un des malfaiteurs lors d'une audience préliminaire, mais l'a formellement reconnu au cours de son procès. L'autre témoin pensait également que sa chemise ressemblait à celle portée par l'un des voleurs. Il n'est pas parvenu à identifier Kevin Young lors de l'audience préliminaire et on ne lui a pas demandé de le faire à son procès.

Kevin Young et son coaccusé Antwan Jackson ont été inculpés d'assassinat et jugés séparément. Antwan Jackson a été acquitté de tous les chefs d'accusation retenus contre lui, tandis que Kevin Young a été reconnu coupable. Les juridictions d'appel ont rejeté les arguments selon lesquels le jury du procès de Kevin Young aurait dû être en mesure de retenir des accusations moins graves que l'assassinat, bien que la Cour d'appel pénale de l'Oklahoma ait considéré que « *la situation [avait] mal tourné lorsque la victime visée par l'attaque à main armée [avait] tenté d'empêcher ce vol et de se défendre avec sa propre arme* ». Ce tribunal a également conclu que « *les éléments du dossier ne permett[ai]ent pas d'établir de façon probante lequel des deux malfaiteurs [avait] tiré le coup de feu fatal* ».

Aux termes du droit des États-Unis, la peine capitale est censée être réservée aux « *pires des crimes* » et aux « *pires des criminels* ». Seul un faible pourcentage des meurtres aboutit à une condamnation à mort, et une proportion encore plus restreinte à une exécution. La Cour suprême fédérale a précisé : « *La culpabilité du meurtrier moyen est insuffisante pour justifier la sanction la plus extrême dont l'État dispose* ». Le fait de décider qui doit vivre et qui doit mourir pour ses crimes s'apparente à une loterie, dans laquelle la question de l'origine ethnique, du caractère discrétionnaire et du déroulement des poursuites engagées, ainsi que la qualité de l'assistance juridique, font partie des facteurs qui déterminent si la peine capitale est appliquée ou non.

Dans le cas de Kevin Young, l'avocat de la défense a tenté de convaincre le jury que ce châtiment était réservé aux « *pires des pires* » meurtriers et que son client n'en faisait pas partie. La représentante du ministère public a répondu qu'il n'existait rien de pire qu'un assassinat, en ajoutant : « *Si cette affaire n'était*

*pas concernée par l'application de la peine capitale, nous ne serions pas ici.* » Elle a exhorté les jurés à recommander une condamnation à mort, en insistant sur le fait que Kevin Young ne méritait pas de vivre dans un « *environnement carcéral où il ne [serait] pas obligé d'aller travailler chaque jour et où il [aurait] ses repas préparés et un logement propre et agréable* » tandis que sa victime « *g[ra]vait dans sa tombe* ». Dans un rapport consacré à la peine de mort dans l'État de l'Oklahoma publié en 2001, Amnesty International constatait que le fait d'encourager les jurés à voter en faveur d'une exécution par souci de vengeance semblait constituer une tactique privilégiée par les représentants du ministère public du comté d'Oklahoma. La Cour d'appel pénale de l'Oklahoma a condamné à plusieurs reprises ce type de comportement provocateur, mais n'y a jamais remédié. Dans le cas de Kevin Young, elle a une nouvelle fois désapprouvé le réquisitoire du ministère public, en précisant que sa représentante « *aurait de toute évidence dû avoir plus de bon sens* », mais elle a confirmé la condamnation à mort.

En appel, l'insuffisance de l'assistance juridique de Kevin Young lors de son procès a été soulignée, son avocat n'ayant pas évoqué l'impact sur son développement mental, affectif et moral d'une enfance dans les quartiers déshérités du sud du centre-ville de Los Angeles, en Californie, où ce benjamin d'une famille de 16 enfants avait grandi, mais cet argument n'a pas été retenu. La Cour d'appel pénale de l'Oklahoma a reconnu que « *l'avocat de première instance aurait pu utiliser cet élément et [qu']il aurait été probablement prudent qu'il le fasse* », tout en estimant que sa défense n'avait pas été inefficace du fait qu'il n'avait pas présenté ces circonstances atténuantes. Elle a cependant noté qu'il semblait que « *plusieurs jurés [avaient] considéré qu'ils disposaient de peu d'informations sur le passé [de Kevin Young] et n'[avaient] perçu aucun remords de sa part* », une impression que la représentante du ministère public avait soulignée pour demander l'application de la peine capitale. Plusieurs études ont démontré que, dans l'esprit des jurés qui siègent aux procès de personnes passibles de la sentence capitale aux États-Unis, la perception de l'absence de remords chez un accusé constitue une circonstance particulièrement aggravante.

Le droit des États-Unis prévoit que les citoyens opposés à la peine de mort ne peuvent pas être sélectionnés comme jurés lors d'un procès où l'accusé encourt cette sanction, si bien que ce type de jury n'est pas représentatif de la population (et, selon certaines études, davantage enclin à déclarer l'accusé coupable). Dans le cas de Kevin Young, trois jurés potentiels ont été récusés par le ministère public pendant la sélection du jury parce qu'ils étaient opposés à la peine capitale en raison de leurs convictions religieuses (deux autres l'ont été parce qu'ils s'y opposaient pour d'autres motifs personnels ou philosophiques). Si les convictions religieuses ont été à l'origine de l'exclusion de plusieurs jurés, il semblerait également qu'elles aient joué un rôle dans les délibérations du jury quant à la recommandation de peine. Lors d'une audience qui a eu lieu après le procès, une femme qui en faisait partie a déclaré sous serment qu'une Bible avait été consultée dans la salle de délibération. Cette jurée avait auparavant indiqué à un enquêteur de la défense qu'elle-même avait d'abord souhaité une peine de réclusion à perpétuité, mais que certains versets de l'épître aux Romains du Nouveau Testament lus au cours des délibérations l'avaient incitée à voter en faveur d'une peine capitale (ce texte dit notamment : « *Le magistrat est serviteur de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains ; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal. [...] Rendez à tous ce qui leur est dû...* »). À la suite de cette audience, le juge a estimé que, même si un exemplaire du Nouveau Testament avait pu être présent dans l'un des porte-documents des jurés au cours de la phase de détermination de la peine, il n'existait aucun élément fiable montrant que la Bible avait été apportée ou utilisée dans la salle de délibération. La Cour d'appel pénale a confirmé la condamnation à mort de Kevin Young, en considérant que, bien que les jurés aient pu discuter « *de la Bible en général ou même de versets bibliques en particulier, quatre des cinq jurés [avaient] affirmé sous serment que personne n'avait "lu" une Bible au cours des délibérations relatives à la peine* ».

Depuis la reprise des exécutions judiciaires aux États-Unis en 1977, les autorités de ce pays ont ôté la vie à 1 108 personnes, dont 87 dans l'Oklahoma. Neuf exécutions ont eu lieu aux États-Unis depuis le début de l'année 2008, dont une dans cet État.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots :**

- exprimez votre compassion pour la famille de Joseph Sutton, et expliquez que vous ne cherchez aucunement à excuser le crime qui lui a coûté la vie, ni à minimiser les souffrances subies ;

- soulignez le fait que cet homme a été tué au cours d'une attaque à main armée qui a « *mal tourné* », selon les propres mots de la Cour d'appel pénale de l'Oklahoma ;
- faites remarquer que Kevin Young risque d'être exécuté pour un crime commis par deux personnes, que personne d'autre n'a été condamné, et qu'aucune preuve ne montre lequel des deux malfaiteurs a tiré le coup de feu fatal ;
- demandez qu'une grâce soit accordée à Kevin Young et que sa peine de mort soit commuée.

**APPELS À :**

**Jusqu'au 8 juillet :** Comité des grâces et des libérations conditionnelles de l'Oklahoma :

Pardon and Parole Board, First National Center, 120 N. Robinson Ave., Suite 900W, Oklahoma City, OK 73102, États-Unis

**Fax :** +1 405 602-6437

**Courriers électroniques :** [receptionist@ppb.state.ok.us](mailto:receptionist@ppb.state.ok.us)

**Formule d'appel :** *Dear Board Members, / Mesdames, Messieurs,*

**Après le 8 juillet :** Gouverneur de l'État de l'Oklahoma :

Governor Brad Henry, State Capitol Building, 2300 N. Lincoln Blvd., Room 212, Oklahoma City, OK 73105, États-Unis

**Fax :** +1 405 521 3353

**Courriers électroniques :** *via le site Internet* <http://www.gov.ok.gov/message.php>

**Formule d'appel :** *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

**COPIES** aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**